

Marché de Noël 2026 : Samedi 12 et dimanche 13 décembre

Fiche d'inscription : (à renvoyer par courrier à Comité des fêtes de Soyons, 75 rue Vincent D'Indy, 07130 Soyons ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie)
Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée.

Merci de fournir une copie de pièce d'identité, un Kbis ou autre justificatif pour les professionnels et les associations), une attestation d'assurance et le règlement avec votre dossier.

Mr et/ou Mme.....
.....

Raison sociale :
.....

Produits exposés :
.....

Adresse postale :
.....

CP : Ville :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Je désire participer au Marché de Noël des 12 et 13 décembre 2026 et je souhaite :

- Un emplacement de 3 mètres à 55 euros sous barnum fourni
- Un emplacement de 6 mètres à 100 euros sous barnum fourni



***Possibilité de s'inscrire pour une seule journée
au tarif de 30 euros pour un barnum fourni de 3 mètres
(pour cette demande, merci de contacter Brigitte au 06 98 52 72 94)***

Besoins :

- Electricité oui-non (merci de préciser l'utilisation)
- Tables : 0, 1 ou 2
- Chaises : 0, 1, ou 2
- Grilles d'exposition : 0,1 ou 2

Comité des fêtes de Soyons, 75 rue Vincent D'Indy, 07130 Soyons
Tél : 06 98 52 72 94 Courriel : comitedesfetesdesoyons@gmail.com

Comité des fêtes de SOYONS

Conditions d'accueil et de participation

Dates/lieu :

Le Marché de Noël se déroulera le samedi 12 décembre et le dimanche 13 décembre 2026

Le samedi de 14h00 à 21h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00

Tarifs :

Le droit de place pour le week-end est de :

55 euros pour un stand de 3X3 m sous barnum fourni

100 euros pour un stand de 6X3 m sous barnum fourni

Installation :

L'installation des stands débutera le samedi à partir de 10h00

Merci de préciser l'heure de votre arrivée :

Merci d'utiliser du matériel électrique conforme et en bon état pour le bon fonctionnement de l'évènement.

Annulation :

- L'exposant absent du site lors de la manifestation ne peut prétendre à un remboursement.

- Dans le cas où, pour des raisons de force majeure, notamment en cas d'épidémie déclarée par les autorités nationales de santé, le marché de Noël ne pourrait avoir lieu, les demandes de stand seraient annulées et les sommes versées par les exposants seraient intégralement remboursées.

Le comité des fêtes vous remercie pour votre participation

